



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Réunion du Jeudi 17 mars 2022 à 19 H

Session ORDINAIRE

Convocations et affichage du 12 mars 2022

NOM	Prénom	Présents
MME BORDERES	Lydia	<input checked="" type="checkbox"/>
M. WALLET	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
MME CROLA	Cathie	<input checked="" type="checkbox"/>
M. HARDRÉ	Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>
MME AUTIN	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>
M. CROLA	Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>
MME ARCILLON	Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>
M. POPOT	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. CAU	Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BONNIN	François	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MOREIRA	Lydie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME GEORGES	Gabrielle	
M. CALLEN	Matias	<input checked="" type="checkbox"/>
MME ARAUJO	Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MARQUES	Clara	
M. GIRARD	Alain	<input checked="" type="checkbox"/>
M. DANGOISSE	Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>
MME DUMONT	Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME TAUDE	Priscillia	

MME Cathie CROLA été élue secrétaire.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre des Présents : 16

Absentes excusées : MME Clara MARQUES a donné procuration à MME Brigitte AUTIN afin de la représenter.
MME Gabrielle GEORGES a donné procuration à MME Lydia BORDERES afin de la représenter.

Absente : MME Priscillia TAUDE.

La réunion est ouverte à 19 H

I – Délibération Vote du Compte de Gestion 2021 de la Commune

Comme l'indique MME LE MAIRE, ce compte, tenu par le Percepteur, est rigoureusement identique à celui tenu par la Commune (Compte Administratif).

MME LE MAIRE demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération, avant de la passer aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 18 POUR (Unanimité)

II – Délibération Vote du Compte Administratif (CA) 2021 de la COMMUNE

MME LE MAIRE laisse la parole à M. CROLA pour la présentation de ce Compte Administratif.

En fonctionnement,

Total des Dépenses : 769 465,43 €

Report 2020 : 95 864 €

Total des recettes : 1 025 615,73 €

TOTAL de l'excédent de fonctionnement : 352 014,30 €

En investissement,

Total des Dépenses : 284 800,49 €

Excédent reporté 2020 : 593 541,20 €

Total des recettes de fonctionnement : 539 395,83 €

Excédent : 848 136,54 €

En faisant la synthèse entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, on arrive globalement à un résultat de clôture de 1 200 150,84 €. La situation laissée est relativement confortable et permettra d'investir.

M. CROLA demande aux conseillers s'ils ont des questions, avant de passer la délibération aux votes.

MME LE MAIRE ne participe pas au vote.

Résultat du Vote à main levée : 16 voix POUR (Majorité Absolue) et 1 ABSTENTION (M. Alain GIRARD)

Arrivée à 19 h 10 de MME Agnès THILL, Députée de l'Oise.

III – Délibération Vote Affectation de Résultat 2021 de la Commune

Sur présentation du Compte administratif qui a été réalisée par M. CROLA, MME LE MAIRE rappelle les chiffres :

Excédent de fonctionnement : 352 014,30 €

Excédent d'investissement : 848 136,54 €

MME LE MAIRE propose l'affectation de résultat suivante :

Au compte 001 (recettes d'investissement) : 848 136,54 €

Au compte 1068 : 270 000 €

Au compte 002 (recettes de fonctionnement) : 82 014,30 €

MME LE MAIRE demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette affectation de résultat, avant de passer cette délibération aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 17 POUR (Majorité Absolue) et 1 ABSTENTION (M. Alain GIRARD)

IV – Délibération Vote des taux d'imposition 2022

Il s'agit d'une simulation car l'administration fiscale ne fournit pas toujours les produits fiscaux attendus. Le produit fiscal estimé est de 526 539 €. Depuis plusieurs années, la Commune n'augmente pas les taxes. Aussi, les taux retenus sont les mêmes que ceux de l'année précédente.

Rappel des taux actuels :

Taxe foncière bâti : 44,87 % qui se décompose en 23,33 % (part communale) et 21,54 % (part départementale).

Taxe foncière non bâti : 49,31 %.

MME LE MAIRE interroge l'assemblée pour savoir s'il y a des questions sur ces calculs, avant de passer cette délibération aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 18 POUR (Unanimité)

V – Délibération Budget Primitif / Prévisionnel 2022 de la Commune

MME LE MAIRE informe l'assemblée délibérante qu'elle a reçu un courrier recommandé la semaine dernière émanant de MME DUMONT et M. GIRARD. Un des points soulevés par ce document concerne le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). MME LE MAIRE propose de renommer ce DOB même si les débats et réunions de la Commission Municipale « FINANCES » remplissent le même office. L'article 17 du règlement intérieur du Conseil Municipal sera donc à revoir. M. GIRARD rappelle que cet article a été intégré à l'initiative de l'équipe majoritaire. Une petite modification a été apportée récemment concernant les dépenses afférentes aux installations d'éclairage public dans la rue du Stade. Les conseillers municipaux en ont tous été avertis par courriel le lundi 14 mars 2022.

M. POPOT expose chaque élément et apporte quelques explications relativement aux Sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Total de la section de fonctionnement : 1 029 625 €

Dépenses : 855 768,68 € Dépenses imprévues : 45 000,32 €

Recettes : 947 610,70 €

Résultat de fonctionnement reporté (002) : 82 014,30 €

Total de la section d'investissement : 1 749 301 €

Dépenses : 1 749 301 €

Recettes : 502 308,46 €

Excédent d'investissement reporté (001) : 848 136,54 €

Affectation de résultat (1068) : 270 000 €

MME LE MAIRE demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération, avant de la passer aux votes. MME Sylvie ARCILLON aimerait savoir ce que comportent les « charges à caractère général ». Y sont notamment comptabilisées les dépenses d'énergie de l'ensemble des bâtiments communaux. MME LE MAIRE souligne que les documents budgétaires définitifs (le « Grand Livre ») sont consultables à tout moment et que les Commissions Municipales ne sont pas fermées mais bien ouvertes à n'importe quel conseiller qui souhaite y assister. Une fois voté, les données du BP seront accessibles en ligne sur le Site Internet de la Commune de Berthecourt.

M. POPOT parle d'un « rythme de croisière » pour figurer que les recettes et les dépenses sont constantes d'une année sur l'autre. MME LE MAIRE insiste sur les efforts de vigilance quant aux dépenses même si des travaux d'envergure (en matière de voirie...) sont entrepris et visibles de tous.

Les hausses du coût de l'électricité et du gaz ont même été anticipées.

Résultat du Vote à main levée sur le BP 2022 de la Commune : 15 POUR (Majorité relative) et 3 ABSTENTIONS (MME Valérie DUMONT, M. Thierry DANGOISSE et M. Alain GIRARD)
--

VI – Délibération pour l'attribution et le versement des Subventions communales 2022 aux Associations

M. CALLEN rappelle qu'en novembre 2021 chaque association a reçu un courrier l'invitant à faire part de sa demande de subvention. Un accompagnement était prévu. Le même tableau basé sur les mêmes critères que l'an dernier a été utilisé pour le calcul des montants. Ce point a été vu en Commission Municipale « Associations, Loisirs et Manifestations » qui est ouverte à tous les conseillers.

Amicale des Séniors de BERTHECOURT : **330 euros**

Comité des Fêtes de BERTHECOURT : **2900 euros**

Les Jeux d'enfants : **730 euros**

Anciens Combattants de BERTHECOURT et PONCHON – UMRAC de l'Oise : **205 euros**

HBAC : **1000 euros** Gym volontaire : **570 euros**

Musculation et Forme de BERTHECOURT : **525 euros**

L'Envol (protection des oiseaux) : **30 euros**

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Noailles : **100 euros**

Le Fil d'Ariane : **20 euros**

Résultat du Vote à main levée : 18 POUR (Unanimité)
--

Office de la Jeunesse, des Sports et des Services (O. J. S. S.) : **590 euros**

Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Majorité Absolue) et 1 ABSTENTION (M. Matias CALLEN)

M. GIRARD fait remarquer la faiblesse de la subvention accordée à l'association des Anciens Combattants de Berthecourt et Ponchon. En 2011, la même association recevait 500 euros.

M. CALLEN cite les critères retenus pour le calcul des montants : adhérents de moins de 18 ans, adhérents de plus de 18 ans, actions et manifestations organisées sur la commune, adhérents habitant la commune, emploi d'un ou de plusieurs salariés, majoration en cas d'affiliation...

MME LE MAIRE a pu discuter avec le trésorier des Anciens Combattants qui lui a confirmé que le montant de 205 euros répondait à ses attentes.

Arrivée à 19 h 33 de MME Olivier PACCAUD, Sénateur et Conseiller départemental de l'Oise.

Il y a déjà plusieurs mois de cela, M. PACCAUD avait accordé un don à la commune Berthecourt en utilisant le fonds qu'il a créé avec feu Monsieur Olivier DASSAULT. Ce fonds s'est éteint et M. PACCAUD en a créé un autre appelé « Terres d'Hist'Oise » et à ce titre signe 1 chèque de 500 euros pour participer à une dépense visant à sécuriser le secteur du groupe scolaire « Henri DUBREUIL ». Deux personnages ont été achetés et seront placés en bord de route pour alerter les conducteurs de la présence et de la traversée d'enfants.

MME ARCILLON questionne M. PACCAUD sur l'accueil de réfugiés ukrainiens. Ce Sénateur prend l'exemple de la commune la moins peuplée de l'Oise qui avec ses 16 habitants aimerait pouvoir mettre son gîte municipal à disposition. MME THILL expose que la Préfecture a émis sa préférence en faveur des accueils collectifs plutôt que par des hébergements privés, tirant ainsi la leçon de l'accueil précédent de réfugiés syriens.

MME LE MAIRE termine en indiquant qu'une réunion est prévue demain, vendredi 18 mars 2022, dans le bâtiment occupé auparavant par l'EHPAD « Madame de Maupéou ».

VII – Délibération Eclairage Public aérien rue du Stade (lot n° 2)

M. WALLET tient à remémorer que relativement aux travaux de la rue du Stade, 2 lots étaient prévus. Le premier portant sur la voirie est en cours d'exécution. Il avait été validé en réunion de Conseil Municipal.

Et le second lot a été différé car il n'y avait pas d'urgence à le nommer et que le SE60 s'est manifesté tardivement au moment de l'ouverture des plis. Le Syndicat d'Energie de l'Oise était en mesure de proposer une offre en partie subventionnée dont le coût total n'excède pas les 19 827,86 euros, contre 51 086,80 euros pour la proposition la moins-disante des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres.

L'objet de la délibération présentée ce soir est d'accepter l'offre du SE60.

MME DUMONT fait remarquer qu'à l'exposé du projet l'enfouissement des lignes avait été évoqué. Comme le répond M. WALLET, toute la partie basse comprise dans le lot 1 a fait l'objet d'un enfouissement.

La partie haute de la rue du Stade avec son réseau basse tension ne sera pas concerné.

Résultat du Vote à main levée : 18 POUR (Unanimité)
--

M. WALLET conclut en annonçant une fin des travaux vraisemblablement pour le mois de juin 2022

VIII – Délibération Convention SAFER *Ajournée*

L'ordre du jour est épuisé à 19 h 44

Questions diverses des Membres du CONSEIL

RECENSEMENT DE LA POPULATION

M. POPOT présente des données puisées dans les ressources de l'INSEE accessibles à tous. La population berthecourtoise a augmenté de manière nette entre 1982 et 2008, passant de 1100 à 1500 personnes. La progression est plus lente jusqu'en 2013. Récemment, on constate au contraire une baisse des effectifs.

Les recensements permettent de chiffrer les populations principales et comptées à part afin d'obtenir un total.

Dans les villes de plus de 10000 habitants ce sont 8 % qui sont recensés chaque année, au lieu de la totalité de la population tous les 5 ans pour un village comme le nôtre. L'INSEE procède à une actualisation annuelle (par connaissance du nombre de logements...). La population d'une commune dépend d'une part du nombre de logements et d'autre part du nombre d'habitants par logement.

M. POPOT tient à rappeler la fermeture de la maison de retraite qui pèse forcément sur les effectifs de notre commune. Une trentaine de personnes a été ainsi soustraite au total.

En 1968, les foyers berthecourtois comptaient en moyenne 3,5 personnes contre 2,5 personnes en 2018. Cette baisse considérable s'explique. Il y a moins de membres par famille. L'espérance de vie augmente tendanciellement eseuilant les survivants. Enfin, les familles dites « monoparentales » se sont multipliées.

L'augmentation du nombre de logements n'a pas suffi à stopper cette baisse.

Ensuite, au regard de la composition des différentes tranches d'âge, on remarque que la part des enfants diminue (les « 0 à 14 ans »). De 15 à 59 ans, les catégories sont stables. Les parts de population entre 60 et 74 ans mais aussi au-delà de 75 ans augmentent. Ces tendances reflètent à la fois des tendances lourdes, nationales, comme l'allongement de la durée de la vie, mais également des raisons plus localisées.

M. GIRARD fait part de son inquiétude : la population vieillit et nous nous trouvons dans une zone peu desservie en services médicaux. L'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France a d'ailleurs classé notre territoire en zone d'intervention prioritaire. Ce qui signifie que les médecins souhaitant s'installer à Berthecourt par exemple, bénéficieront d'aides exceptionnelles qu'ils n'obtiendraient pas ailleurs.

A terme, ce sont les effectifs des Ecoles qui pourraient être impactés.

MEDADOM

MME LE MAIRE présente MEDADOM, un service de téléconsultation médicale qui s'effectue dans une cabine ou sur une borne. Cette dernière serait louée et installée à l'intérieur de la Mairie, dans la Salle du Conseil et à l'abri des regards. Il suffit de patienter 10 minutes pour se trouver en visioconférence avec un médecin. Les secrétaires de Mairie, après avoir été formés, accompagneront les patients jusqu'à la borne. Son usage est assez simple. Un essai de 3 mois gratuits a été négocié. Une inauguration officielle aura lieu pour faire connaître ce système. Ce dernier sera certainement très pratique en cas de renouvellement de médicaments ou pour l'établissement d'un certificat médical aux licenciés d'un sport.

DÉPENSES DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNÉE

MME LE MAIRE effectue un point sur les principales dépenses de la commune depuis le début de l'année 2022 (cf ANNEXE). MME LE MAIRE informe l'assemblée que le SIBEPOVI va recevoir une dotation (60 000 euros) de l'Etat au titre de la Covid19.

PRISE DE PAROLE D'AGNÈS THILL

MME THILL réalise un tour des Conseils Municipaux. Elle en visitera une centaine d'ici à juin 2022.

Cette députée de l'Oise fait d'abord part des problèmes rencontrés par certaines communes au moment du recensement.

Puis, MME THILL annonce qu'aucune fermeture d'ECOLE n'est prévue dans la circonscription scolaire dont dépend BERTHECOURT.

Enfin, MME THILL revient sur les bornes MEDADOM installées notamment à UniLaSalle BEAUVAIS.

BERTHECOURT PROPRE

MME LE MAIRE remercie les participants du samedi 12 mars 2022. L'opération « Berthecourt propre » a permis de « récolter » plus de 5 mètres cubes de déchets. Deux enfants du village ayant été présents ont reçu un diplôme de la Mairie pour les féliciter.

ACCUEIL DE RÉFUGIÉS UKRAINIENS

MME AUTIN interpelle ses collègues sur l'accueil des réfugiés qui pourrait avoir lieu dans le bâtiment de l'ancien EHPAD « Madame de Maupéou ». Elle souhaite connaître les volontaires qui aideraient à rendre les locaux propres.

MME LE MAIRE précise qu'il faut suivre différentes étapes avant l'accueil proprement dit et c'est la Préfecture de l'Oise qui va orienter les communes intéressées.

La société de service COALLIA prend en charge, concrètement, les aspects pratiques de l'accueil.

En complément, MME THILL ajoute que les Ukrainiens bénéficieront du statut de « déplacés » et non de « réfugiés », mais avec les mêmes droits : accès aux soins, scolarisation des enfants, droit à une carte bleue avec un montant avoisinant les 500 euros par mois...

Beaucoup ne sont que de passage en France avant de gagner un autre pays.

INTERVENTION DE M. Didier WALLET sur l'ancien EHPAD

M. WALLET regrette que les autorités de tutelle (ARS Hauts-De-France et Département de l'Oise), qui viennent de signer l'arrêté de fermeture définitive de l'établissement « Madame de Maupéou », n'aient pas du tout aidé la commune de Berthecourt à trouver une autre issue depuis 2017.

Le bâtiment est en déshérence alors que des besoins se sont exprimés. Tout est entrepris actuellement pour l'accueil de citoyens ukrainiens. D'autres pistes, déjà énoncées lors des précédentes réunions, seront reprises une fois cet accueil terminé.

INTERVENTION DE M. Thierry DANGOISSE

M. DANGOISSE demande à quelle date les passages piétons devant le groupe scolaire « Henri DUBREUIL » seront repeints. Un vrai problème de sécurité se pose en effet.

M. DANGOISSE propose ensuite que l'on achète des outils et du matériel neufs au jeune engagé récemment en contrat Parcours Emploi Compétence.

A 20 h 43, MME LE MAIRE lève la séance avant de donner la parole au public en l'invitant à s'exprimer.

MME Marialine ODIU, Présidente de l'Amicale des Séniors de Berthecourt revient sur les critères d'attribution des subventions communales. Elle se dit, avec humour, pénalisée par l'absence de membres âgés de moins de 18 ans...

M. CALLEN rétorque qu'une dizaine de critères sont pris en compte et que les chiffres sont pondérés entre moins de 18 ans et plus de 18 ans. D'ailleurs, le rallye culturel que l'Amicale des Séniors avait organisé en septembre avec l'association « Musculation et Forme de Berthecourt » est une manifestation qui lui a rapporté des points dans le calcul du montant de sa subvention. MME ODIU pourra aussi compter, l'année prochaine, sur 2 autres actions ouvertes à tous en 2022 : une visite de l'usine « Hermes Boissons » et une sortie au Théâtre Edgar à Paris.

M. Didier REYJAL aimerait connaître l'état d'avancée des travaux envisagés pour améliorer l'état de la voie appelée « Chemin de MOUCHY ». MME LE MAIRE admet avoir priorisé des chantiers mais que celui du « Chemin de MOUCHY » n'était pas abandonné. M. HARDRÉ attend un chiffrage des travaux par une entreprise qu'il a contactée.

M. Franck THOREL, Président de « Musculation et Forme », interroge MME LE MAIRE sur le caractère obligatoire de la demande de subvention par document cerfa. M. CALLEN lui confirme la nature obligatoire de l'utilisation de ce support.

M. THOREL demande si le montant obtenu dépend du montant que l'association a déclaré vouloir recevoir. En fait, une enveloppe globale est dédiée à la totalité des subventions communales aux associations. La répartition se fait équitablement en fonction des points marqués par chaque association lorsqu'elle répond à un ou plusieurs des critères d'attribution cités plus tôt lors de cette réunion.

Pour clore son intervention, M. THOREL questionne le projet de borne MEDADOM. MME LE MAIRE répond qu'une convention d'une année va certainement être signée, avec 3 mois de location gratuite. Aucun frais supplémentaire ne sera facturé. Tout est compris dans le coût mensuel annoncé de 258 euros TTC (Toutes Taxes Comprises) : maintenance, remplacement du matériel défectueux, aucune majoration ou minoration en fonction du nombre d'usagers...

MME Monique DUVAL demande si les trottoirs créés rue du Stade devant son habitation vont demeurer en terre. M. WALLET lui répond qu'effectivement ils ne seront pas goudronnés mais cela demande une vérification par rapport aux devis passés avec MEDINGER TP & Fils.

En revanche, il sera difficile dans l'immédiat de changer les poteaux se trouvant devant la maison de MME et M. DUVAL dans la mesure où le Syndicat Intercommunal des Sports de Hermes-Berthecourt ne souhaite pas céder la bande de terre lui appartenant et qui aurait permis aux travaux d'avancer dans ce tronçon.

Il n'est outre pas souhaitable de placer la rue du Stade en « sens unique » pendant la durée des travaux. Les barrières d'interdiction sont régulièrement retirées par les automobilistes et ceux-ci roulent déjà suffisamment vite pour ne pas changer la signalisation.

Quant au véhicule de modèle « Espace » immobilisé dans la même rue depuis plus d'une semaine, son propriétaire a été retrouvé par la brigade territoriale de Gendarmerie de LIANCOURT qui doit recontacter M. HARDRÉ. Quoi qu'il se produise, comme l'affirme M. DANGOISSE, la commune de Berthecourt devra procéder à l'enlèvement dudit véhicule à ses propres frais.

Fin des débats : 20 h 51

Fait à BERTHECOURT, le 25 Mars 2022

**Le Maire,
Lydia BORDERES**



Mairie de BERTHECOURT >>> 30 rue du Château 60370 BERTHECOURT
Standard téléphonique : 03 44 07 54 92 Télécopie : 03 44 07 57 21
Courriel : mairieberthecourt@orange.fr